

SEANCE DU 12/12/2022

DATE DE CONVOCATION : 06/12/2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Géraldine TRONCA, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Nicolas ELLEOUE.

PROCURATION(S) : Olivier TORTELIER donne pouvoir à Bruno LEROY, Loïc HERVOIR à Marie-Hélène AUBREE, Sylvie AGAËSSE à Christophe LERAY, Fabienne HEMERY à Patricia PERSAIS, Aurélie SAULNIER à Yannick GOUGEON, Jean-François PLAIN à Martine BOUGAULT

ABSENT(S) : Magali POISSON-VANNIER (excusée) Fabrice GAUBERT (excusé),

SECRETAIRE DE SEANCE : Géraldine TRONCA

Intercommunalité

2022.12.009 VHBC - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF

M. TORTELIER, adjoint au Maire à l'enfance-jeunesse, explique que, depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouveau cadre contractuel stratégique et politique entre la CAF et les collectivités territoriales est imposé et marque la fin des Contrats Enfance Jeunesse au profit d'une Convention Territoriale Globale.

Cette démarche tend à coordonner et harmoniser les projets développés en matière d'action sociale sur le territoire en partageant un plan d'action commun et coconstruit en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social...

En ce sens a été engagée depuis début 2021, en coordination avec la CAF, les communes du territoire, et Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), une démarche participative tendant à définir des orientations stratégiques en matière de maintien et de développement des services aux familles du territoire dans une approche globale transversale d'ici 2026.

Il est précisé que si cette convention a pour intérêt de donner une dimension transversale au projet de territoire en matière d'action sociale, la compétence n'est pas transférée. Ainsi, les financements que chacune des parties à la convention percevaient au titre des CEJ restent inchangés concernant le soutien financier aux équipements qui seront contractualisés sous forme d'avenants aux conventions de prestations de services actuelles et identifiés comme des « Bonus CTG ».

Trois axes d'interventions ont ainsi été retenus pour le territoire, reprenant les ambitions émises lors des rencontres partenariales à savoir :

- Garantir une meilleure communication de l'offre de service aux familles
- Optimiser l'offre de service existante sur le plan humain et structurel
- Affirmer les conditions de réussite du contrat social

Pour une mise en œuvre effective de ces réflexions et ambitions communes, il est apparu indispensable, d'une part, de réunir au sein d'une même instance les différents acteurs du territoire, dont les actions, aujourd'hui réfléchies individuellement au niveau communal, devront s'intégrer au programme d'actions défini par la présente CTG.

D'autre part, il apparaît que la mise en œuvre de la CTG impose un pilotage opérationnel effectif, centralisé auprès des services de VHBC et soutenu financièrement dans la limite maximale de 3 ETP par la CAF.

Le projet de Convention Territoriale Globale préparé avec la CAF d'Ille et Vilaine sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de VHBC le 15 décembre prochain. Les communes membres doivent également approuver les termes de cette convention avant le 31/12/2022.

La convention est présentée à l'assemblée et soumise à son approbation.

Vu le CGCT,
Vu le budget communal,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention Territoriale Globale 2022-2026, présentée en séance, et AUTORISE le Maire à la signer,
- AUTORISE le Maire à signer les avenants aux conventions de prestations de services en cours concernant les services de la commune,
- PREND ACTE de la convention conclue entre la CAF et VHBC en vue du financement des postes de chargés de mission envisagés pour la coordination de la mission.

Le Maire, Norbert SAULNIER



La secrétaire de séance, Géraldine TRONCA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Géraldine Tronca', written over a vertical line.

Certifié exécutoire
Mis en ligne le 21 décembre 2022
Le Maire
Norbert Saulnier

